

La 2ème tranche de l'OAP Pichot est lancée!

Depuis plus de deux ans les propriétaires des par- Un aménageur a déposé un permis d'aménager celles de la tranche 2 de l'OAP Pichot attendent pour cette zone. Il prévoit des lots pour des construcla finalisation de leur promesse de vente.

tions individuelles et un petit collectif. Le dossier sera consultable à la fin de son instruction.

La couverture 4G/5G va s'améliorer!



Notre commune sera bientôt intégralement couverte par la 5 G. Les opérateurs en ont l'obligation (Journal Officiel du 20 octobre

Plusieurs entreprises nous ont contactés pour nous proposer la mise en place d'une antenne sur le territoire de notre commune afin d'améliorer le réseau sur Vert le Petit, mais également sur les communes avoisinantes. Des propriétaires de centre-ville ont également été sollicités. Aussi, afin d'éviter toute installation à proximité immédiate des habitations, la municipalité a envisagé la possibilité d'utiliser une parcelle communale, au nord du village, à l'emplacement d'un ancien fo-

L'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) surveille les niveaux d'exposition aux ondes générées par les antennes et contrôle l'exposition aux ondes des téléphones portables pour s'assurer que les valeurs limites liées au DAS (Débit d'absorption spécifique*) sont bien respectées. Les plus férus de technologies, savent que la technologie 5G promet jusqu'à 10 fois plus de débit que la 4G, réduit le temps de réponse par 10 avec une meilleure qualité et offre une densité de connexion qui permet de multiplier par 10 le nombre d'objets connectés simultané-

Le chantier d'implantation débutera fin 2023 pour plusieurs mois de travaux. L'antenne réalisée par Free pourra accueillir d'autres opéra-



ACTUS!

La lettre d'information de Vert-le-Petit

Mairie de Vert-le-Petit

Directrice de la publication : Laurence Budelot Rédaction & maquette :

Adresse: 4, rue du Général Leclerc CS 30003 - 91710 Vert-le-Petit

Mail: mairie@vertlepetit.fr Téléphone: 01 64 93 24 02 Photos: droits réservés Tirage: 1 350 exemplaires Imprimé sur papier 100% recyclé.





La lettre d'information #07 de Vert-le-Petit

ACTUS! urbanisme

Juin 2023 vertlepetit.fr



Des nouvelles de la Parcelle GALON

En juillet 2022, nous vous informions des conclusions des études environnementales effectuées sur le terrain GALON par le propriétaire, l'Etablissement Public Foncier: la partie basse, côté rue Amand Louis, composée d'anciens bâtis ne possédant pas d'enjeux écologiques pouvait faire l'objet d'un aménagement. La partie boisée avait, quant à elle, un intérêt à être préservée.

La municipalité s'y était engagée.

Nous avons donc travaillé en partenariat avec l'EPFIF afin de trouver un aménageur capable de sanctuariser l'espace boisé et de construire un petit collectif pour favoriser l'installation des jeunes sur notre commune mais également avoir une offre de logements pour les séniors ou les personnes seules.



Afin de conserver l'aspect extérieur de cette propriété, les élus s'attacheront à préserver les éléments de caractère, tout en valorisant les places de parkings propres à la résidence, de facon à éviter le stationnement sur la voie publique. Les règles du Plan Local d'Urbanisme s'appliquant, la hauteur au faitage sera au maximum de 9 mètres.

Le projet, une fois défini, sera présenté en priorité aux rive-





Présentation du PADD par le bureau d'études

Le 15 avril dernier a eu lieu la réunion publique de présentation du "Projet d'Aménagement et de Développement durables". 87 Vertois étaient présents. Le bureau d'études a rappelé les éléments de diagnostics partagés par l'ensemble des élus de toutes listes puis a déroulé les différents axes du PADD:

METTRE EN PLACE LES CONDITIONS D'UN TERRITOIRE FONCTIONNEL ET ADAPTÉ AUX BESOINS

- · Assurer le maintien des services et des équipements
- · Limiter la croissance de la population de l'ordre de 0,85%/ an
- · Poursuivre la diversification du parc de logements
- · Tendre vers le "Zéro Artificialisation Nette" à l'horizon 2050
- · Préserver l'offre économique et commerciale
- · Conforter le développement des activités économiques sur la zone du Bouchet
- · Requalifier les espaces publics en renforçant leurs qualités paysagères
- · Développer les modes doux dans le but de diminuer l'usage de la voiture
- · Réaménager le centre bourg pour résoudre les problèmes de sécurité liés à la circulation

MAINTENIR

LA QUALITÉ DE VIE EN AYANT UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ

- Privilégier l'urbanisation en densification des espaces déjà urbanisés entre 18 et 28 logements à l'hectare
- · Favoriser la réhabilitation, la rénovation et l'utilisation des logements vacants
- Accompagner le comblement des dents creuses et les nouvelles opérations d'aménagement via l'élaboration d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Mettre en valeur le patrimoine local et préserver les espaces et les bâtiments remarquables
- · Maintenir la coupure d'urbanisation entre le Bouchet et le centre bourg

PROMOUVOIR

LES DÉVELOPPEMENTS RESPECTUEUX DE SON ENVIRONNEMENT ET DE SES PAYSAGES

- Protéger et restaurer les zones humides et la trame verte et bleue, préserver les espaces agricoles
- · Economiser et préserver la qualité de la ressource en eau
- · Préserver les éléments végétaux remarquables du paysage et les perspectives sur la vallée
- · Préserver les réservoirs de biodiversité et les milieux aquatiques
- · Favoriser les circuits courts
- · Assurer la dynamique de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables
- · Limiter l'imperméabilisation des sols

Le PADD vu par un Vertois

LE PADD DOIT TENIR COMPTE DE DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS POUR "CONSERVER LE VILLAGE TEL QU'IL EST"

Chaque thème a son propre enjeu. Tous forment un maillon

de la chaine.

- · L'urbanisation existante et future ; préserver le patrimoine historique, ainsi que certaines habitations vertoises.
- · L'accueil de la population grandissante ; adapter la typologie de la population arrivante.
- Etudier le besoin de logements ; ou évaluer le potentiel foncier et adapter une règlementation à l'accueil de la population.
- Pérenniser la présence des commerces, en « redéfinissant » l'espace, créer une ambiance village avec des commerces de première nécessité (boulanger, boucher, pourquoi pas une épicerie de dépannage, un café) ; les commerces se sont lieux de rencontres, d'échanges, importants pour la population vieillissante.
- Préserver les espaces naturels et les espaces verts existants ; en améliorant les espaces existants voir embellir avec une végétation permanente ponctuée de fleurs saisonnières. Installation de quelques bancs ; (toujours dans l'optique de créer des lieux d'échanges, on discute).
- Le bruit, la pollution : se déplacer à pied ou en vélo dans la mesure du possible. Eviter de pendre son véhicule pour tout et n'importe quoi. Avoir un état d'esprit village.



Le village évolue et il faut tenir compte de différents éléments pour maintenir un bon équilibre de vie comme construire, mais pas n'importe comment, rester en harmonie avec les constructions déjà existantes, conserver les commerces de proximité et défendre l'artisanat local ou encore maintenir les services publics.

Lorsque l'on parle de « dent creuse », c'est vrai que cela parait logique d'essayer de construire où il reste des terrains libres entre les maisons.

Lorsque l'on parle de service public, c'est vrai que la fermeture de la poste a perturbé la vie des Vertois qu'ils soient anciens ou nouveaux arrivants même si la boulangerie a repris une partie des services postaux.

C'est vrai qu'il faut veiller à la pérennité des structures pour l'enfance car un village avec une crèche et des écoles est un confort qui facilite la vie pour les nouvelles familles.

Lorsque l'on parle de commerces c'est vrai qu'une boulangerie, un tabac presse, une boucherie, un restaurant, un café au centre du village c'est l'idéal; cela favorise encore une fois les échanges, la convivialité. Peut-être pour les familles une façon de « revenir aux sources » en se disant j'ai les commerces sur place, je peux récupérer mes enfants à l'école ou garderie et acheter quelques bricoles.

Lorsque l'on parle d'association, c'est vrai que le soutien est indispensable pour maintenir cette vie associative qui favorise l'échange, les rencontres, la solidarité, l'entraide et contribue au bien être « dans la commune ».

C'est vrai qu'il faut changer nos habitudes et réapprendre à se déplacer « écologiquement » ; nous vivons dans un « village » ; laisser tomber sa voiture et avoir le réflexe de se déplacer à pied ou en vélo. Inciter les enfants à marcher à pied. Lorsque l'on fait le choix de venir habiter en zone « semi rurale » Donc imaginer un centre de village avec moins de danger ; aménager les trottoirs afin de s'y déplacer aisément, un centre de village où l'on se sent bien.

Pour le bien être de notre village, continuer de préserver la biodiversité, les espaces boisés, les espaces agricoles.

4 | ACTUS! La lettre d'informations #07 | Juin 2023 | 5